

SÉANCE DU 19 JUIN 2020

Nombre conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoir(s) : 2
Date de la convocation : 12/06/2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Aline CHARPENTIER, Maire

Étaient présents : Mmes et Mrs. : BRÉMARD Marie-Ange, CHARPENTIER Aline, DEMARLY Benjamin, LAMBLIN Charlotte, LEMPEREUR Stéphanie, LEROY Jean-Charles, PILON Mélodie, VOLLEREAUX Bernard, WARZÉE Bernadette

Étaient absents ayant donné pouvoir : Mrs BAILLIET Gilbert (pouvoir à Mme WARZÉE Bernadette), PANNECOUCKE Vincent (pouvoir à Mr VOLLEREAUX Bernard)

Secrétaire de séance : Mme Charlotte LAMBLIN

Le précédent procès-verbal a été lu et approuvé par les Conseillers Municipaux.

Délibération n° 2020-24

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2019,

Constatant que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2018	VIREMENT À LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RESTES À RÉALISER 2019	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	9 713,59 €		-45 852,50 €	138,14 €	52 000,00 € 10 000,00 €	-42 000,00 €	-78 000,77 €
FONCT	138 908,96 €		27 812,56 €	659,19 €			167 380,71 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat d'exploitation (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et le résultat de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat d'exploitation 2019 comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2019	167 380,71 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	78 000,77 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	89 379,94€
Total affecté au c/ 1068 :	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002)	

Délibération n° 2020-24

Objet : Attributions des subventions communales 2020

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer, pour l'année 2020, les subventions communales comme suit :

* Comité des fêtes de Goudelancourt-lès-Pierrepont :	450 €
* La Souche Multisports :	150 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer, pour l'année 2020, les subventions communales comme suit :

* Comité des fêtes de Goudelancourt-lès-Pierrepont :	450 €
* La Souche Multisports :	150 €

Ont signé au registre les membres présents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa publication.

Délibération n° 2020-25

Objet : Taxes directes locales pour l'année 2020

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2020 :

◆ Taux de TAXE SUR LE FONCIER BÂTI :	10,91 %
◆ Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI :	27,02 %

Ont signé au registre les membres présents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa publication.

Délibération n° 2020-26

Objet : Vote du budget primitif 2020

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif établi pour l'année 2020 comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	157 152,94	67 773,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		89 379,94
=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	157 152,94	157 152,94

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	15 473,93	93 474,70
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	52 000,00	10 000,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	36 000,77	
=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	103 474,70	103 474,70

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET	260 627,64	260 627,64
--	-----------------	------------	------------

Après cet exposé, madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'approuver le budget primitif 2020 tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif 2020 tel que présenté ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa publication.

Délibération n° 2020-27

Objet : Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder au renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs, dont elle est de fait Présidente.

À cet effet, il convient de constituer une liste de 24 personnes qui sera ensuite présentée à la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne pour que cette dernière puisse désigner les 12 personnes (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants) qui siégeront à la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer, à la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne, la liste suivante :

1° Laurent BRÉMARD	13° Martine NICE
2° Jean-Christophe POIRRIER	14° Stéphanie LEMPEREUR
3° Christiane CUVILLIEZ	15° Monique MESSIEUX
4° Bernadette WARZÉE	16° Christophe HENROT
5° Carole DE WILDE	17° Cyrille GROMAIRE
6° Gabriel RENARD	18° Cédric LEMPEREUR
7° Bulent YALPIR	19° Charlotte LAMBLIN
8° Carole DOCQ	20° Bernard VOLLEREAUX
9° Gilbert BAILLIET	21° Ghislaine VITU
10° Benjamin DEMARLY	22° Marcel TUTIN
11° Jean-Charles LEROY	23° Pierre COLLI
12° Jean-Christophe HOUSSIÈRE	24° Mélodie PILON

Ont signé au registre les membres présents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa publication.

Délibération n° 2020-28

Objet : Acceptation de la convention de groupement de commande pour la fourniture de masques grand public

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commande définitive des masques "grand public" en tissu, dans le cadre de la centrale d'achat ouverte par le Conseil Régional des Hauts-de-France, a été effectuée fin mai 2020 par la Communauté de Communes de la Champagne Picarde pour le compte des 40 communes et des 2 syndicats scolaires qui avaient confirmé leur souhait d'acheter ces masques.

La commune de Goudelancourt-lès-Pierrepont fait partie de ces communes. Le prix unitaire TTC des masques, après subvention sollicitée par la Communauté de Communes de la Champagne Picarde auprès de la Préfecture de l'Aisne, s'élève à 1,0445 €.

La commune de Goudelancourt-lès-Pierrepont est redevable, à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde, de la somme de 480,45 € correspondant à l'achat de 400 masques adultes et 60 masques enfants.

Afin de procéder au remboursement de cette somme, il est nécessaire d'établir une convention avec la Communauté de Communes de la Champagne, ce pourquoi il convient de délibérer.

Prenant en compte ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la convention de groupement de commande pour la fourniture de masques "grand public" par le biais de la Commune de la Champagne Picarde.

Ont signé au registre les membres présents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa publication.

Délibération n° 2020-29

Objet : Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le Décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le Décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 19 juin 2020,

Sur le rapport de madame le Maire,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être, soit un élu local (Maire, Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal), soit un agent de la commune.

Ont signé au registre les membres présents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa publication.

Questions diverses :

- 1) Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre avec le commercial de JVS (prestataire informatique de la commune pour les logiciels) est prévue le mardi 23 juin prochain afin de faire le point sur la gamme de logiciels utilisée par la commune. Elle précise par ailleurs qu'une mutualisation est possible pour l'achat des logiciels et la formation des secrétaires de Mairie par le biais de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.
- 2) Monsieur Bernard VOLLEREAUX se rendra au tirage au sort des Jurés d'Assises de l'Aisne 2021 le mardi 23 juin prochain à Guignicourt.
- 3) Ralentisseurs : une rencontre avec madame Carole RIBEIRO (Chargée de secteur routier-Voirie Départementale de l'Aisne-Unité LAON-VERVIN), l'ADICA 02 et la société EUROVIA s'est tenue ce matin. La localisation des 2 ralentisseurs envisagés est à préciser pour assurer la sécurité de tous. La commune est dans l'attente d'un nouveau devis de la société EUROVIA pour l'installation d'un ralentisseur au niveau de l'entrée du chemin lorsque l'on vient de Pierrepont. Le problème est qu'il faudrait alors endommager ce qui a été fait l'année dernière. Deux chiffrages vont être faits avec 2 possibilités de localisation du ralentisseur en venant de Pierrepont.
- 4) Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un flyer d'informations suite à son installation a été distribué dans les boîtes aux lettres du village.
- 5) Le site Internet, réalisé en partenariat avec la Communauté de Communes de la

Champagne Picarde, va bientôt voir le jour.

- 6) L'USEDA sera contactée car un habitant de la ferme de Beauvois rencontre un problème de liaison entre son boîtier et le branchement.
- 7) L'USEDA sera contactée car il est impossible d'installer la fibre sur le poteau en bois situé rue du Château
- 8) La fédération des MJC propose qu'une séance de cinéma en plein air soit organisée sur la commune. Celle-ci se déroulerait à 21h30, à la date qu'il convient de choisir. Celle du 28 août prochain est retenue, dont il convient de prévenir la fédération des MJC à qui il faudra également indiquer le film choisi. Le Conseil Municipal émet l'idée d'organiser avant un petit moment de convivialité pour réunir les gens du village, selon les prérogatives à respecter compte tenu du contexte actuel lié au Codiv-19. La distribution d'un flyer pour connaître les gens qui seraient intéressés est également émise.

BAILLIET Gilbert	LEROY Jean-Charles
BRÉMARD Marie-Ange	PANNECOUCKE Vincent
CHARPENTIER Aline	PILON Mélodie
DEMARLY Benjamin	VOLLEREAUX Bernard
LAMBLIN Charlotte	WARZÉE Bernadette
LEMPEREUR Stéphanie	